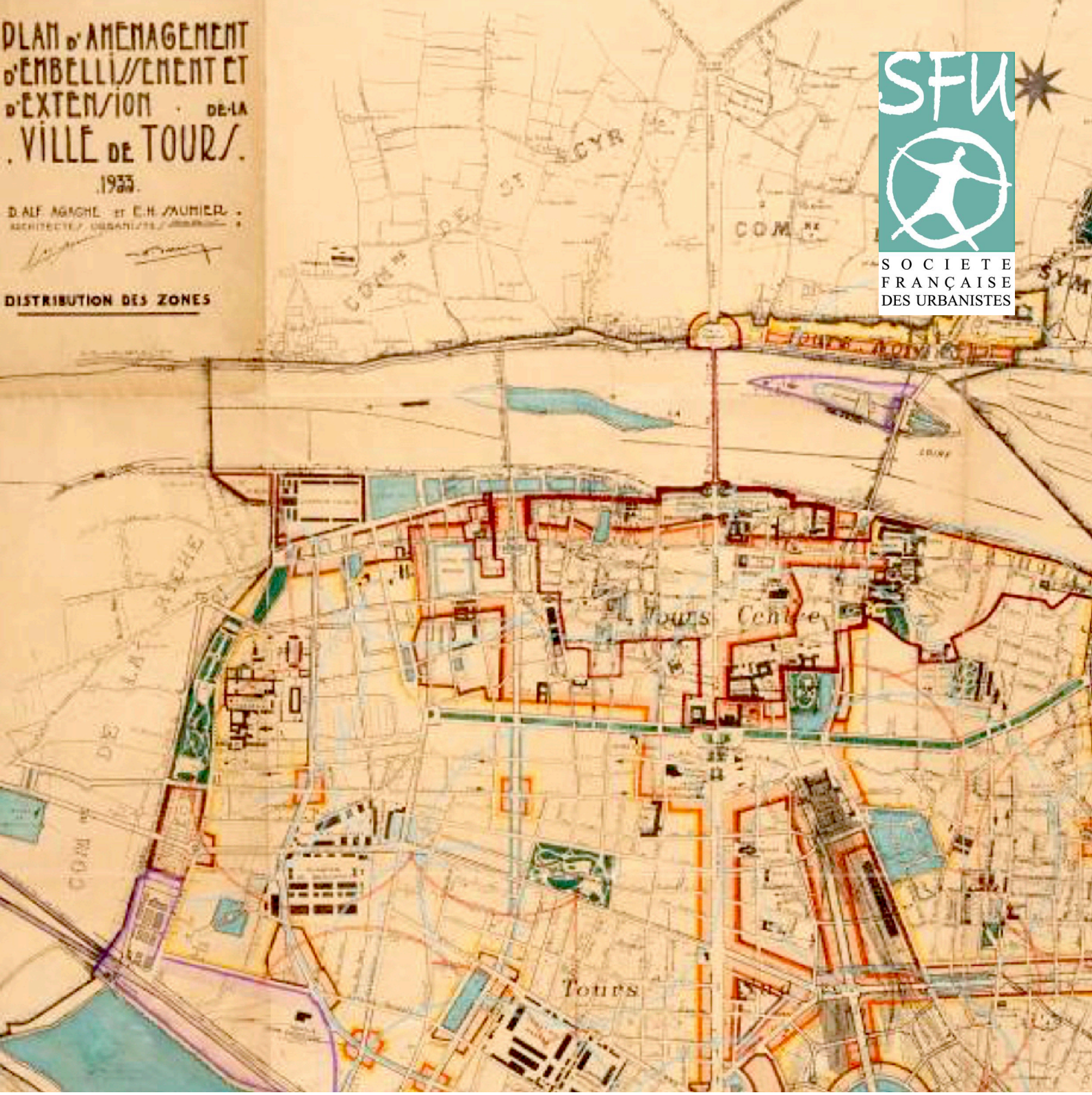

SFU
SOCIETE FRANÇAISE DES URBANISTES

Dans le cadre du CENTENAIRE DE LA LOI CORNUDET
première loi sur l'urbanisme en France (1919 - 2019)

la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES

questionne L'URBANISME AUJOURD'HUI

à l'occasion du Jour Mondial de l'Urbanisme le 8 novembre 2019

Plan d'Aménagement d'Embellissement et d'Extension de la Ville de Tours © Archives Municipales de la Ville de Tours

SOCIETE
FRANÇAISE
DES URBANISTES

Centenaire de la loi Cornudet (1919 - 2019)
L'urbanisme aujourd'hui

APPEL À CONTRIBUTIONS

L'idée de la loi du 14 mars 1919, dite loi Cornudet du nom de son rapporteur à la Chambre, remonte à 1908, date de création de la Section Hygiène rurale et urbaine du Musée social où elle a été préparée. Sa promulgation aura été précédée par celle du Dahir (décret royal) du 16 avril 1914 au Maroc, où l'on vient de fêter le centenaire d'un texte prévoyant l'établissement de plans généraux d'aménagement et d'extension dans lequel on perçoit la première loi d'urbanisme du Royaume. En France, la loi Cornudet en instituant les Plans d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension équivaut à un acte de naissance de « l'urbanisme de plan ». Elle est l'expression juridique et administrative d'une école française d'urbanisme dont la Société Française des Urbanistes est une émanation directe, toujours vivante.
Dans le cadre du centenaire de la promulgation de cette loi, la SFU propose d'organiser, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Urbanisme le 8 novembre 2019, une manifestation qui pose la quetion de ce qu'est l'urbanisme aujourd'hui et de qui le met en œuvre. Un Comité d'organisation et un Comité scientifique sont sur le point d'être constitués : quiconque souhaite faire partie de l'un ou de l'autre de ces comités est invité à se faire connaître.

Enfin, la SFU sollicite toute personne, désireuse de proposer une communication dans le cadre de cette manifestation, pour lui adresser un aperçu général du sujet qu'elle se propose de traiter :

- Quelles conditions ont présidé à la genèse de la loi Cornudet ?
- Quelles furent ses applications intra et extra-hexagonales ?
- Quel impact a-t-elle eu sur l'organisation de l'espace urbain ?
- Quelle est l'actualité de la loi Cornudet aujourd'hui ?
- Limites et pertinences d'un tel outil ?
- ...

Telles sont quelques unes des questions que nous nous poserons à travers un ensemble de thèmes et de sous-thèmes que nous définirons.
Des actes reprendront les communications et les débats qui s'ensuivront, et seront publiés.

Conditions de participation :

Envoyer
- un exposé de vos motivations,
- un bref CV,
- et, le cas échéant, le titre et un aperçu général de la communication que vous souhaitez proposer.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir au Conseil d'Administration de la SFU avant le :
- 28 mars 2018, leurs propositions de participation (comité d'organisation et/ou comité scientifique),
- 13 avril 2018, leurs propositions de communication,

à l'aide du formulaire ci-joint.

Le Conseil d'Administration

Société Française des Urbanistes - 39, montée de Coupe-Jarret 38200 VIENNE
Courriel : sfu@urbanistes.com - Site internet : http://www.urbaniste.com - SIRET n° 775 657 653 000 58

SOCIETE FRANÇAISE DES URBANISTES

Centenaire de la loi Cornudet (1919 - 2019)
L'urbanisme aujourd'hui

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

NOM : .....

Prénom : .....

Qualité : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Je souhaite prendre part à l'organisation du Centenaire de la loi Cornudet :

Je souhaite faire partie du Comité d'organisation ☐ oui ☐ non

Je souhaite faire partie du Comité scientifique ☐ oui ☐ non

Je souhaite intervenir sur un sujet ☐ oui ☐ non
Titre de la communication :

Formulaire à retourner avant le 16 mars 2018,

Les propositions de communication devront faire l'objet d'une présentation synthétique de 3500 caractères maximum (espaces compris), à retourner avant le 13 avril 2018,

à : sfu@urbanistes.com et almi.said@wanadoo.fr